

COMMUNE DE BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2008

L'an deux mille huit, le **25 février**, à 18 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 février 2008, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

1. Lotissement « Les Jardins du Raize » : alimentation en eau potable.
2. CCPRF : Fonds de concours aux communes pour la réalisation des actions de valorisation des plans d'eau de dimension intercommunale.
3. Voirie 2008 : proposition d'inscription au budget des travaux à réaliser.
4. Travaux de la mairie : avenant n° 1 au lot charpente.
5. Ecole privée : demande de subvention pour une classe de découverte.
6. Travaux de voirie rue Pierre et Marie Curie.
7. Demandes de subvention.
8. Location salle communale : élections cantonales.
9. Questions diverses.

Présents: Mrs CANNIEUX, COUDRAY, DURET, FOUCHER, JAMET, MOREL (arrivée à 19h10), PARIS, PINAULT, RIGAUDEAU, ROBERT
Mmes BOURGES, FOUILLET, PITOIS

Absent : Mme JAGAUT

Excusés : M. ROBERT

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

M. DURET et M. PINAULT ont été élus secrétaires de séance.

Le compte rendu de la réunion de conseil Municipal du 28 janvier 2008 est approuvé à l'unanimité.

1. Lotissement « Les Jardins du Raize » : alimentation en eau potable.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a décidé précédemment de demander au Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil d'étudier les travaux de desserte en eau potable du lotissement « Les Jardins du Raize ».

Il indique au Conseil Municipal que ces travaux, évalués à la somme de 20 250 € HT, base février 2008, sont, conformément à la réglementation syndicale, entièrement à la charge de la commune. Le montant définitif de la dépense sera arrêté après la réalisation des travaux et la Commune devra effectuer le versement correspondant par virement au compte du Syndicat des Eaux au Trésor Public de Janzé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte l'étude chiffrée du Cabinet Bourgois
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour constituer le financement,
- s'engage à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil.

- s'engage à imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget du lotissement « Les Jardins du Raize » au titre desdits travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a décidé précédemment de demander au Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil d'étudier les travaux pour la réalisation de 4 branchements hors lotissement.

Il indique au Conseil Municipal que ces travaux, évalués à la somme de 2 555 € HT, base février 2008, sont, conformément à la réglementation syndicale, entièrement à la charge de la commune. Le montant définitif de la dépense sera arrêté après la réalisation des travaux et la Commune devra effectuer le versement correspondant par virement au compte du Syndicat des Eaux au Trésor Public de Janzé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte l'étude chiffrée du Cabinet Bourgois
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour constituer le financement,
- s'engage à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil.
- s'engage à imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget du lotissement « Les Jardins du Raize » au titre desdits travaux.

2. CCPRF : Fonds de concours aux communes pour la réalisation des actions de valorisation des plans d'eau de dimension intercommunale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 18 décembre 2007 la CCPRF a décidé :

- d'approuver le dispositif de soutien aux communes, par fonds de concours, pour la réalisation des toilettes sèches à Brie à hauteur de 50 % du coût restant à la charge de la commune après déduction des subventions ;
- d'approuver le dispositif de participation par fonds de concours, aux charges d'entretien de l'étang de Brie à hauteur de 50 % du coût restant à la charge de la commune après déduction des subventions ;
- d'abroger le dispositif de soutien à la surveillance de baignade sur les plans d'eau instauré par la délibération du 27 mai 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le dispositif de soutien voté par la Communauté de Communes du Pays de la Roche au Fées pour la réalisation des toilettes sèches et pour les charges d'entretien tel que présenté ci-dessus.

3. Voirie 2008 : proposition de description au budget des travaux à réaliser.
--

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux de voirie suivants en 2008 :

La modernisation de la VC 7 de la RD 163 au stade

Estimation de la DDE :

Tricouche	53 999.40 € TTC
Ou enrobés à froid	65 361.40 € TTC

La modernisation bicouche de l'allée de la Vallée de l'aise

Estimation de la DDE :

Bicouche 4 604.60 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité :

- autorise Monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

- propose d'étudier la réalisation de l'enterrement des réseaux du lotissement de la Vallée de l'aise avant la réalisation des travaux de voirie.

4. Travaux de la mairie : avenant n° 1 au lot charpente.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 au marché de travaux de la mairie pour le lot n° 2 (Charpente) :

Dépose du plancher sapin existant et pose d'un plancher en OSB 18 mm

Entreprise MOREL 1 353,56 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de la mairie pour le lot n° 2 (Charpente) pour un montant de 1 353.56 € TTC.

5. Ecole privée : demande de subvention pour une classe de découverte.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'école privée pour une classe découverte. Il est proposé de verser une subvention de 468 € calculée de la manière suivante : 26 € (10% du coût par enfant) x 18 enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 468 € à l'OGEC pour l'organisation d'une classe découverte.

6. Travaux de voirie rue Pierre et Marie Curie.

Monsieur Morel présente au Conseil Municipal les devis reçus pour les travaux de trottoir, rue Pierre et Marie Curie et rue d'Anjou :

Rue Pierre et Marie Curie

SAABE 2 250.00 € HT

SAUVAGER 3 492.00 € HT

Rue d'Anjou

SAABE 1 380.00 € HT

SAUVAGER 1 881.80 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte devis de l'entreprise SAABE pour un montant de 3 630 € HT et décide d'inscrire cette dépense au budget 2008.

7. Demandes de subvention.

Monsieur le Maire présente une demande de subvention du service enfance jeunesse de la commune de Janzé. Cette demande concerne un séjour au ski pour un enfant d'une famille de Brie. Le coût du séjour est de 495 € pour les familles ne résidant pas à Janzé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas prendre en compte cette demande.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Jazz à Corps-Nuds » souhaite organiser une animation musicale à Brie et sollicite à ce titre une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité décide de verser une subvention de 125 € (8 voix pour 125 €, 0 voix pour 250 €, 4 voix pour 0 €) à l'association «Jazz à Corps-Nuds ».

8. Location salle communale : élections cantonales.

Monsieur Jamet quitte la salle.

Madame Fouillet informe le Conseil Municipal que la salle a été mise à la disposition des candidats aux cantonales. Elle demande au Conseil Municipal s'il souhaite facturer la location de la salle aux candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas facturer la location de la salle.